





Digitized by the Internet Archive
in 2013

<http://archive.org/details/suitedu00wand>

CONVENTION NATIONALE.

S U I T E
D U P L A N

D'ÉDUCATION PUBLIQUE

P R É S E N T É

PAR A. H. WANDELAINCOURT,

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DE LA
HAUTE-MARNE;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

De la discipline intérieure des écoles & des collèges.

Nous considérons ici séparément les devoirs des différentes personnes qui concourent à l'administration des écoles & des collèges: principal de collège, professeurs,

A

parens, maîtres de pensions, écoliers, tous trouveront ici des règles relatives à leur état.

Des devoirs du principal.

Le principal est l'ame du collège ; en conséquence il aura soin de mettre tout en mouvement ; il établira par-tout le bon ordre ; il présidera à tout, aux mœurs, à la discipline, à l'éducation & aux études.

Devoirs du principal par rapport aux mœurs.

Le soin des mœurs est le devoir le plus essentiel d'un principal. Sa négligence sur ce point seroit très-criminelle & auroit des suites très-funestes. Les instructions, la vigilance, l'exemple & quelques attentions particulières rempliront cette partie importante des devoirs que son état lui prescrit.

Des instructions.

L'ignorance de la morale est, plus qu'on ne pense, la source funeste des désordres qui règnent dans la société. Le principal fera donc son possible pour que toute sa jeunesse soit instruite à fond des devoirs qui font l'honnête homme & le bon citoyen. Indépendamment des instructions que chaque professeur doit faire tous les jours à ses écoliers, suivant leur portée & l'ordre indiqué dans le tableau des classes, le principal en fera une générale, une fois la semaine, où tout le collège doit assister.

Des études.

Les études iront toujours bien, si le principal fait gagner l'esprit de ses professeurs, & mettre de l'ému-

lation dans les classes ; en conséquence il observera :

1°. Que l'esprit de gouvernement est d'avoir un caractère liant & sociable, pour s'attacher ceux qu'on doit conduire, pour s'en faire estimer & aimer, & pour s'attirer leur confiance. Il aura donc pour les professeurs des manières douces & prévenantes ; il éloignera tout air de hauteur & d'empire ; il se donnera bien de garde de reprendre aucun maître en public ; il ne prendra aucun parti entre les professeurs, & ne décidera rien par autorité, mais il aura recours aux livres & à la pluralité des voix.

2°. Il s'appliquera à jeter de l'émulation dans les classes par de fréquentes visites qu'il y fera, pour se faire rendre compte des progrès des écoliers, pour soutenir les bons, pour animer les médiocres ; pour appuyer en tout les professeurs. En conséquence il fera, toutes les semaines, des visites générales de toutes les classes, & quatre fois l'année des visites particulières de chaque classe. Toutes les séances de ces dernières visites seront solennelles & employées à faire une classe ou deux. On y interrogera les écoliers sur ce qu'ils auront vu depuis le temps de la dernière visite. On tiendra registre de ces inspections, afin qu'au bout de l'année on ait une note exacte des progrès de chaque écolier dans les vertus & dans les sciences.

L'écolier qui aura le mieux réussi dans ces examens, recevra un prix au bout de l'année, & fera marqué pour aller étudier dans l'université de sa région.

De la discipline du collège.

1°. L'exactitude & la fermeté dans la discipline est la chose qui contribue le plus au bon ordre, à l'honneur des maisons d'instruction & au progrès des études. En conséquence le principal ne souffrira jamais dans le

collège aucun écolier scandaleux & indisciplinable, qui puisse corrompre la pureté des autres ou leur inspirer un esprit de révolte. Dans ces deux cas il sera inflexible. S'il est obligé de souffrir quelque temps le corrupteur, ce doit être pour tâcher de le ramener d'abord par ses avis, par ses amitiés particulières, par des réprimandes convenables. Si tous ces secours deviennent inutiles, l'exclusion ne doit pas être différée, de peur que le mal ne se communique. Le principal aura toujours devant les yeux qu'il est le chef de la famille; que l'honneur, la vertu de tous lui sont confiés; que la société a le droit de lui demander compte de tous, & qu'il en est responsable, si quelques-uns se sont perdus; parce qu'il n'en aura pas éloigné le séducteur.

2°. Le principal établira l'autorité de tous ceux qui travaillent sous lui; il soutiendra avec fermeté & prudence les professeurs, & les appuiera fortement dans toutes les occasions; il ne leur donnera jamais tort devant les écoliers, se réservant de s'expliquer avec eux en particulier sur ce qu'il auroit pu avoir remarqué de défectueux dans leur administration.

3°. Comme c'est l'union, le concert, l'unanimité qui font la vie de tout bon gouvernement, il verra, le plus souvent qu'il sera possible, les professeurs qui travaillent avec lui; il leur proposera ses vues pour le bien du collège, écouterá volontiers leurs avis, & fera en sorte que son esprit règne par-tout, afin que tout se fasse par son mouvement.

4°. Il doit se piquer de l'exactitude la plus scrupuleuse, & se souvenir que c'est chez les jeunes gens, plus que chez les personnes formées, que se vérifie la vérité de cette maxime fondée sur la fragilité de la nature humaine : *la négligence des plus petites choses entraîne nécessairement la ruine des plus grandes.* Le prin-

principal fera donc tous les mouvemens du collège, & les fera tourner vers le but commun. Il aura attention que chaque chose se fasse bien, sur tout dans son temps, dans le moment marqué, quand la cloche sonne. Il ne souffrira pas ces traîneurs qui se succèdent lentement les uns aux autres. L'exactitude est d'une trop grande conséquence dans tous les emplois de la vie, pour ne pas être observée ici très-scrupuleusement. Il veillera donc à l'observation des plus légers réglemens, donnera l'exemple en tout, & engagera les professeurs à en faire de même. Dès que la cloche sonne, le principal, les maîtres, les écoliers, tous doivent paroître.

De l'éducation.

La politesse est le lien de la société & le coloris de la science & des vertus : le principal prendra donc un soin particulier de former le caractère & les mœurs des jeunes gens qui lui seront confiés ; il leur inspirera le goût d'une politesse soutenue & aisée ; il veillera à ce que chacun n'ait dans son extérieur rien de mal-propre, de rebutant, de grossier, rien qui décèle une négligence marquée, & à ce que personne ne soit brusque, chagrin, sombre, taciturne, qu'il ne tutoie, qu'il ne frappe point ses condisciples ; qu'il n'ait rien d'affecté ni de recherché dans son maintien. Il travaillera à rendre ses élèves complaisans, doux, d'une nature facile, patiens & ne se piquant de rien : l'aménité, la gaieté, la franchise seront leur caractère dominant ; & afin de travailler sur leurs esprits & sur leurs humeurs, il les prendra les uns après les autres, il leur découvrira en particulier & avec précaution, les défauts que leurs confrères leur reprochent ; il les laissera parler en liberté, & les amènera doucement à reconnoître qu'ils sont tels qu'on les dépeint, & qu'ils ont besoin de réforme : alors il leur

proposera le remède & la facilité de l'appliquer ; il appuiera ce qu'il aura dit, en leur proposant l'exemple de ceux de leurs condisciples qui se font estimer par la qualité qu'on demande d'eux ; mais il se donnera bien de garde de tirer ces exemples de la personne de quelque condisciple, pour qui ceux-ci auroient montré de l'indifférence. On verra ensuite ces jeunes gens : bientôt on leur demandera ou ils en font ; on les louera ou on les blâmera, suivant ce qu'ils auront fait ou refusé de faire pour leur avancement.

Des devoirs des professeurs.

Pour bien remplir leurs devoirs, les professeurs & régens observeront ce qui est prescrit dans les deux articles suivans. Le premier regardera la discipline de la classe ; le second la conduite intérieure de chaque école.

De la discipline de chaque classe.

La première chose dont un maître doit s'occuper, c'est de faire écouter ses leçons avec silence & respect, & de maintenir l'ordre dans la classe. Il ne négligera rien pour cela, & se fera obéir au premier signal. Pour y réussir, les professeurs & régens auront soin :

1°. Que dans toutes les classes, même en philosophie, les écoliers changent toutes les semaines de places & de voisins, afin de leur faire éviter la familiarité, si contraire à l'attention & au silence.

2°. De regarder l'émulation comme le plus grand avantage des classes ; un maître ne sauroit être trop attentif à l'exciter & à l'entretenir parmi les écoliers. Il tâchera d'inspirer, même aux médiocres, de l'ardeur pour le travail ; il exercera, autant qu'il pourra, tous ceux qui lui sont confiés, tantôt l'un, tantôt l'autre ;

il se donnera bien de garde d'en abandonner aucun à sa paresse, en le laissant un temps considérable sans lui faire rien dire, ni sans exiger qu'il rende aucun compte de son travail. S'il est juste de faire parler plus souvent ceux qui ont le plus de talent & de bonne volonté, ce seroit une grande injustice d'en négliger d'autres, jusqu'à les laisser des mois entiers sans les faire parler: on prendra ces derniers, quand les autres auront rendu compte de leur travail; on les mettra sur la même matière, on les aidera, on les encouragera & on étudiera leur caractère plus particulièrement que celui des autres, afin de leur faire mettre en œuvre le peu de forces & de ressources qu'ils ont pour s'élever. Un maître ne doit jamais désespérer d'aucun de ceux qui sont confiés à ses soins: souvent le temps & la constance ont fait de très-bons sujets de ceux qui se seroient abrutis, si on les eût abandonnés à leur lenteur.

Un des moyens les plus sûrs pour maintenir la discipline des classes & pour procurer l'avancement des écoliers, c'est de voir souvent les parens ou les maîtres de pensions de ceux qu'on élève. Les professeurs feront donc tout ce qu'ils pourront pour mériter leur confiance; ils les informeront souvent de la conduite de leurs enfans ou pensionnaires; ils leur donneront avis de tout ce qu'ils feront de bien ou de mal, & prendront avec eux des mesures sages & prudentes pour régler les récompenses ou les peines que ces enfans méritent. Cette règle sera plus scrupuleusement observée pour les hautes classes, où il est plus difficile de contenir les écoliers, & où les corrections ont plus de suite.

De la conduite du maître dans sa classe.

1°. Le professeur ne perdra pas de vue qu'il doit son temps à son état: conséquemment, il lui ménagera

tous les momens & les mettra tous à profit, pour le plus grand bien de ceux qui lui sont confiés, ayant soin de se rendre dans sa classe, aussitôt que le moment arrive de s'y trouver, & ne la quittant que pour des affaires indispensables.

2°. Les maîtres, dans l'éducation de leurs élèves, doivent moins se proposer de leur apprendre des sciences que de leur former le cœur, de leur inspirer des principes d'honneur & de probité, de leur faire prendre de bonnes habitudes, & de corriger les mauvaises inclinations qu'ils remarqueront dans leur caractère.

3. Dès les premiers jours, ils étudieront le caractère de leurs écoliers, afin de se mettre en état de les bien conduire. Ils s'appliqueront à connoître leur humeur, leur pente, leurs talens, leurs passions, leur inclination dominante.

4°. Ils prendront, dès le commencement, une très-grande autorité, & feront tout ce qui dépendra d'eux, pour ne pas la perdre. En conséquence, ils éviteront de se trop familiariser avec leurs écoliers; ils prendront au contraire un air de retenue & de sage réserve, pour se faire aimer & respecter en même-temps. Ils s'étudieront à avoir un caractère d'esprit égal, ferme, modéré & toujours maître de lui-même. Ils se donneront bien de garde de paroître jamais agir par caprice & par passion.

5°. Ils accorderont de bonne grace tout ce qu'ils croiront pouvoir accorder; mais s'ils ont des raisons pour refuser, ils ne céderont jamais, ni aux cris, ni aux importunités, de peur d'accoutumer leurs écoliers à devenir importuns & chagrins. Cette ferme résistance rompra la volonté des jeunes gens, & fera que l'obéissance ne leur coûtera plus rien dans la suite.

6°. Ils se feront aimer & craindre filialement en même-temps. Pour y réussir, ils se regarderont comme

tenant la place de ceux qui les leur ont confiés. Ils se feront un vrai plaisir de s'intéresser pour eux, auprès de leurs parens, afin de leur en obtenir ce qu'ils desireroient raisonnablement. Quand ils seront obligés de les reprendre, leurs reprimandes ne seront ni amères, ni offensantes. Ils les avertiront souvent de leurs devoirs, & leur feront connoître la joie qu'ils ont de les voir marcher dans le sentier de la vertu.

7°. Le maître prendra garde à la qualité des châtimens qu'il exerce, au temps & à la manière de les appliquer. Les arrêts, les privations de congé, de récréation, de menus plaisirs, en un mot, des choses qui plaisent le plus aux jeunes gens, seront les châtimens ordinaires. Le fouet a quelque chose d'indécemment & de bas, qui n'est propre qu'à aigrir les esprits, qu'à les abrutir, qu'à les rendre rampans, bas, vils, & à dégolter pour toujours les meilleurs caractères. Aussi, n'a-t-on jamais vu que cette correction avilissante ait produit aucun bon effet. Par conséquent, on n'en viendra jamais à cette ressource, quand il sera question de corriger.

8°. Il faut faire un juste discernement des fautes, qui méritent d'être punies, d'avec celles qui doivent être pardonnées. Celles qui arrivent par inadvertance, par ignorance, par légèreté, par faiblesse; celles en un mot, qui ne sont pas l'effet de la malice, ou d'un mauvais caractère, doivent être pardonnées; mais on punira sévèrement & sans miséricorde, l'opiniâteté dans le mal, l'indocilité & la désobéissance, quand elles seront soutenues. Le régent mettra alors tout en usage pour faire rentrer son écolier en lui-même, & pour corriger, s'il est possible, son mauvais naturel; & quand tous les remèdes auront été inutilement employés, il faut venir à l'exclusion du collège. De tous ces défauts, le plus difficile à corriger, c'est la paresse opiniâtre & insensible. Il faut d'abord voir, si elle n'est pas pro-

duite ou nourrie par un autre vice. Le jeune homme ne voit peut-être pas l'utilité qu'il peut retirer des études ; il ne se propose peut-être aucune fin ; il se peut faire qu'il n'ait point de mœurs, qu'il ne soit pas assez suivi dans la maison paternelle. Il fréquente peut-être des paresseux, des joueurs ou des coureurs. Il faut attaquer chacun de ces défauts, par des remèdes appropriés ; si l'on voit que rien ne profite, on essaiera de rendre l'étude supportable à cet écolier, en ne le faisant parler qu'après que plusieurs autres auront déjà rendu compte du même sujet. Quand on aura tout employé sans fruit, il faut en venir aux châtimens ; peut-être que la crainte fera ce que les remontrances & l'honneur n'auront pu faire.

9°. Le châtiment une fois jugé nécessaire, il y aura un temps & une manière de le faire subir. On ne punira jamais un écolier dans l'instant même de sa faute, de peur de le pousser à bout, & de lui en faire commettre de nouvelles en l'aigrissant ; mais on lui donnera le temps de rentrer en lui-même, de sentir son tort, & de bien voir toute l'étendue de sa faute. Il faut donc attendre qu'il ait l'esprit assez libre pour reconnoître son écart, pour l'avouer, pour vaincre sa passion, & pour sentir la justice & l'importance des avis qu'on lui donne, & des corrections qu'on lui fait.

10°. Le maître ne punira jamais avec passion, comme il arrive souvent, lorsqu'il est trop fâché de la faute qu'il veut punir. Il se donnera bien de garde de paroître en colère, & jamais il ne se montrera plus modéré que dans le temps qu'il punira des fautes qui le regardent personnellement, si toutefois il arrive qu'il soit obligé de le faire, ce qui est très-rare.

11°. Il ne punira toutefois par lui-même, parce qu'on ne peut punir sans émotion ; ce qui pourroit avoir deux inconvéniens également dangereux : peut-

être que le maître pousseroit la correction plus loin qu'il ne convient; peut-être aussi que l'écolier la regarderoit comme la suite de la mauvaise humeur du régent. Dans ces deux cas, il n'y a point de fruit à attendre des corrections les plus justes & les plus méritées.

12°. Le temps de la correction arrivé, le maître se donnera bien de garde de prononcer le genre de peine qu'il faut exercer; il fera juger l'affaire par les premiers de la classe, qu'il invitera à suivre les règles du règlement du collège. Il évitera sur-tout d'exciter l'aigreur du coupable, en lui disant des choses trop dures, & en lui marquant trop de mépris. Il prendra un visage sévère, mais ses paroles seront celles d'un père abattu & affligé; en lui représentant sa faute, il lui indiquera les moyens & la facilité de l'éviter une seconde fois.

13°. Comme les enfans aiment à être traités en gens raisonnables, dès l'âge le plus tendre, le maître les entretiendra dans cette bonne disposition, en leur rendant toujours raison de la conduite qu'il tient à leur égard. Il ne prétendra jamais les assujétir par une autorité absolue. Il leur proposera un but solide & agréable; il les soutiendra dans leur travail par mille espérances flatteuses; il leur dira, par exemple, c'est pour vous mettre en état de vous faire honneur, que j'exige cela de vous. Je connois mieux vos talens que vous ne les connoissez; vous ne sentez pas assez ce que vous pouvez; il vous est facile de vous distinguer des autres; encore un effort, & vous serez au point où je vous veux. On a des vues sur vous, &c. On fera l'éloge de tout ce qu'ils feront de bien, & on les soutiendra dans toutes leurs démarches.

14°. Le professeur mettra tout en œuvre pour rendre l'étude agréable; pour y réussir, il se souviendra que tout dépend des premières impressions, & qu'on doit

mettre beaucoup de goût dans les premières leçons pour les faire aimer. Il fera en sorte que si un enfant n'est pas capable d'aimer l'étude, il ne la prenne pas du moins en aversion. Il faudra pour cela intéresser son amour-propre, & lui donner lieu d'être content de ce qu'il fait. l'en louer, proposer des attaques d'an toutes les classes, pour les leçons, pour les explications, pour ceux qui auront mieux rendu certaines difficultés, attacher de petites récompenses à ces disputes littéraires, & jamais n'aller plus vite que leur jugement ne le permet.

15°. Il travaille à se faire aimer. Si ses écoliers l'aiment, ils l'écouteront volontiers, ils se rendront dociles, se feront un vrai plaisir d'entendre ses leçons; ils recevront de bonne grâce ses avis & ses corrections, seront sensibles à ses louanges, & ils s'efforceront de mériter son amitié en s'acquittant bien de leurs devoirs.

16°. Il ne perdra jamais de vue que l'étude dépend de la volonté, qu'on ne peut contraindre. Par conséquent, il emploiera beaucoup de douceur, de raison, de modération, de sang-froid, de patience, d'adresse, pour conduire une classe tumultueuse, composée d'une multitude de gens, tous différens par leurs mœurs, par leur caractère, par leurs vues & par leur éducation, pour les faire tous marcher de concert, & pour amener à un même but ces divers tempéramens.

17°. Comme rien ne se dit, ne se fait impunément devant les jeunes gens, le maître parlera & agira toujours devant eux de manière à les édifier & à les porter au bien. Il pratiquera le premier, ce qu'il jugera à propos de conseiller, & évitera tout ce qu'il veut qu'on évite.

18°. Le maître doit veiller à la conservation de l'innocence de la jeunesse qui lui est confiée. C'est la

fin principale pour laquelle il est établi dans la place qu'il occupe. Il travaillera donc à sa propre perfection, avant de travailler à celle des autres, de peur qu'on ne lui dise : *médecin, guéris-toi toi même*. D'ailleurs, quelle force pourroient avoir des paroles que l'exemple contrarie ? C'est détruire d'une main ce que l'on édifie d'une autre. Il montrera en même-temps un grand zèle pour le bonheur de ses élèves ; il en deviendra le père & l'apôtre ; il sera touché de leurs dangers, comme du sien propre ; & il sera sensible à leurs défauts, au point de mettre tout en œuvre pour les rappeler au bien.

Des devoirs des parens & des maîtres de pension.

1°. Les parens sont les premiers maîtres de leurs enfans. Ils doivent donner plus de soin à leur éducation, qu'à leur ménager les biens de la fortune. Ils ne doivent pas croire qu'ils soient déchargés du soin de leurs enfans, dès qu'ils les ont placés dans un collège. C'est au contraire le temps critique qui va décider de leur sort, pour le bien ou pour le mal. Il faut redoubler de zèle, visiter souvent le principal & les professeurs, & prendre avec eux des mesures uniformes pour éloigner les mauvaises compagnies, pour appuyer les maîtres de toute leur autorité, pour les seconder dans leurs vues, & pour concourir avec eux à assurer l'éducation de leurs enfans. Il seroit bien honteux pour des parens de montrer de l'indifférence dans une affaire si importante, & qui les touche de si près. Un professeur doit partager les soins à toute la classe nombreuse. Il ne seroit donc pas surprenant que le zèle le plus ardent de sa part, ne fût pas autant de bien qu'on peut faire un père qui n'a qu'un fils, & qui le voit habituellement sous les yeux, depuis son enfance.

2°. Dès qu'un écolier ne pourra se rendre en classe, au temps marqué, les parens ne manqueront pas d'en faire avertir le professeur.

3°. Tous les samedis, dès qu'un écolier rentrera à la maison paternelle, il sera obligé de remettre à ses parens le certificat de son exactitude à remplir ses devoirs; & si ceux-ci voient qu'il n'en a pu obtenir, ils seconderont les vues du professeur, soit en lui faisant garder les arrêts, soit en travaillant sur ses défauts. Tous les lundis, les écoliers seront renvoyés en classe, avec un billet, qui apprendra au maître ce qu'ils ont fait à la maison, pour se rendre dignes d'être bien reçus.

4°. Les parens retiendront très-exactement leurs enfans, les feront travailler sous leurs yeux, & présideront à leurs divertissemens, soit par eux-mêmes, soit par quelque personne de confiance. Faute de ces sages précautions, les enfans perdent à la maison tout le fruit des leçons qu'on leur a faites en classe.

Ce que nous venons de dire pour les parens, nous le disons pour les maîtres de pension. Ils manqueraient à la conscience & à l'honneur, s'ils ne montraient autant de zèle que ceux-ci pour le bien de ceux qui sont confiés à leur soin. Les professeurs se feront toujours un vrai plaisir d'écouter les plaintes des maîtres de pension, de leur rendre justice, de les faire obéir & respecter. Ceux-ci doivent s'adresser à eux avec confiance.

Des devoirs des écoliers.

1°. Les jeunes étudiants commenceront par mettre Dieu dans leurs intérêts; c'est lui qui est la source des lumières, & de qui descend tout don parfait. Il répand principalement ses trésors sur ceux qui le craignent, qui l'aiment, qui observent ses lois, & qui ne travaillent que pour le bien de la société dont il est le père.

Tout écolier travaillera donc bien à sa perfection, dans le dessein de plaire à Dieu, & d'obtenir ses lumières, pour réussir dans ses études, d'où dépend son bonheur.

2°. Les écoliers se feront un petit plan de conduite pour le temps de leurs études. Ils tâcheront de se lever tous les jours de bonne heure ; ils se rendront ponctuellement en classe dans le temps marqué, & écouteront, dans le silence, & avec attention, les leçons de leurs maîtres.

3°. Ils se souviendront qu'il n'y a personne qu'ils doivent plus aimer, après leurs parens, que ceux qui les instruisent. Ils tâcheront aussi d'aimer les sciences qu'ils leur enseignent, & dont le but est de les rendre heureux.

4°. Ils vivront dans un grand respect pour leurs maîtres, puisque ceux-ci leur tiennent lieu de père ; que c'est d'eux qu'ils reçoivent l'instruction, qui est la vie de l'ame ; que c'est à leurs soins qu'ils sont redevables d'être sortis de l'ignorance, de s'être corrigés de leurs défauts, & d'avoir pris des sentimens d'honneur & de probité.

5°. Ils seront dociles & obéissans jusqu'à la tendresse, même dans les momens qu'on est obligé de les châtier, puisque les maîtres n'ont en vue, dans tout ce qu'ils font, que le bien de ceux qu'ils conduisent.

6°. Ils feront de leur mieux pour bien employer leur temps, en se souvenant qu'un écolier qui le perd, blesse toutes les lois de la justice. Il pèche contre l'auteur de ses jours, qui ne l'a mis au monde que pour y travailler au bien de la société ; contre ses parens, dont il vole le bien, en le dissipant à des bagatelles, & en l'employant contre leurs plus justes intentions ; il pèche contre ses professeurs, qui ont droit de voir porter du fruit au champ qu'ils cultivent avec tant d'assiduité & de peines ; il pèche contre la société, qui lui procure une instruction gratuite, dont il ne veut pas profiter ; il pèche enfin contre lui-même, parce qu'il se déshonore dans le monde,

où l'ignorance l'expose au mépris, & qu'il s'expose évidemment à la disette, au repentir, & aux suites les plus funestes. Or, pour bien employer leur temps, les écoliers feront tout ce qu'ils doivent faire, le feront bien, & le feront en son temps.

7°. Ils auront beaucoup d'éloignement pour les mauvaises compagnies, qui altèrent & ruinent toujours les mœurs les plus innocentes, confirment dans le désordre ceux qui ont commencé d'être vicieux, & entraînent souvent dans un abyme de malheurs, ceux qui les fréquentent.

8°. Ils se montreront obligeans envers leurs confrères, sensibles à l'humiliation de ceux qui auront mérité de recevoir des corrections, & patients pour souffrir les défauts des autres.

9°. Ils banniront de leurs discours les faux rapports, les mauvaises plaisanteries, & tout ce qui peut bleffer la charité & la pudeur. On ne dit rien des imprécations, des juremens, des mensonges. On est bien éloigné de soupçonner que des enfans, à l'éducation desquels on veille avec tant de soins, puissent jamais tomber dans des vices si bas & si infames.



